



ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2021

RAPPORT DE GESTION 2020



Avenue Reine Astrid, 131
4900 SPA

Lorsqu'en mars 2020, la décision de confiner les établissements a été prise, ce sont les Membres du personnel qui ont accompagné au mieux nos Résidents. Ce sont aussi les Résidents et leurs Familles qui ont, plus que tous, souffert... dont cette souffrance indescriptible de « partir seul(e) ». Ces mots sont peu de choses en regard des émotions excessivement tristes et douloureuses vécues par chacune et chacun.

Merci. Merci à chaque Membre du personnel pour son dévouement à l'égard de nos Résidents, durant cette période de crise sanitaire.

Nous souhaitons rendre hommage à nos Résidents disparus, ainsi qu'à leurs Familles tristement endeuillées.

Cette année 2020, humainement bouleversante, a malheureusement participé à « isoler » les Personnes, entraînant un manque élémentaire de relations humaines et contacts sociaux. A ce jour, suite à cet isolement, il faut constater un profond déchirement dans la Société par rapport aux mesures sanitaires. L'égoïsme aurait-il pris le pas sur l'indispensable solidarité sociétale à avoir pour une Société civilisée ? L'intolérance à l'avis différent d'autrui ?

Un déchirement se ressent aussi dans nos établissements, pour les Résidents, suite à la limitation des visites. Pouvoir se questionner sur le fait de laisser un libre choix à un(e) Résident(e) de pouvoir voir librement ses enfants et petits-enfants, n'est-il pas humainement légitime ?

Le rapport de gestion est une obligation légale et ce même si, au vu des évènements inhumains vécus durant 2020, celui-ci pourrait paraître superficiel, voir inconvenant. Ce rapport de gestion ne doit pas faire perdre de vue ces déchirements sociétaux pour lesquels il conviendrait, chacun, dans sa vie, dans sa fonction, de trouver une réponse de tolérance, de bons sens et humainement adaptée.

Bernard Ribourdouille
Directeur général

Organes de gestion et de contrôle

Associés :

Ville de Spa
Ville de Verviers
Commune de Dison
Commune de Jalhay
Commune de Limbourg
Commune de Pepinster

Commune de Welkenraedt
Commune de Stoumont
Commune de Trois-Ponts
C.P.A.S. de Spa
C.P.A.S. de Limbourg
Fondation privée - Réseau Solidaris

Conseil d'Administration :

Sophie DELETTRE
Mélanie DEFAAZ
Georges BEAUJEAN
Francis BAIRIN
Carine FAGNANT
Franck GAZZARD
Didier GILKINET
Dimitri HOUSSA
Bernard JURION
Claude ORBAN
Gilberte PETIT
Raoul RADERMECKER
Nicolas TEFNIN
Tanguy WERA
Yvan YLIEFF

Présidente
Vice-Présidente

Avec voix consultative :
Bernard RIBOURDOUILLE Directeur général

Comité de rémunération :

Sophie DELETTRE Présidente
Mélanie DEFAZ
Dimitri HOUSSA
Tanguy WERA
Yvan YLIEFF

Comité d'Audit :

Georges BEAUJEAN Président
Bernard JURION
Claude ORBAN

Commissaire :

SRL DGST & Partners, représentée par Monsieur M. LECOQ

RAPPORT DE GESTION 2020

Durant l'année 2020, la capacité d'hébergement de l'Intercommunale est restée inchangée, à savoir :

	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de convalescence	Logements Résidence- Services	Accueil de Jour	Total
Site « Heures Claires »	64	40	56	8	50	11	5	234
Site Léon d' Andrimont	31		63	10		6	5	115
Site Philippe Wathelet	44		31					75
Total	139	40	150	18	50	17	10	424

L'Intercommunale est active dans le secteur médico-social. Le premier rôle de l'Intercommunale est d'offrir au Public, plus particulièrement aux Personnes âgées, un hébergement de qualité à un coût raisonnable, mais également une qualité d'emploi aux membres du personnel.

Un rôle complémentaire de l'Intercommunale est de mutualiser les moyens humains et financiers afin que chaque établissement puisse bénéficier de cette mise en commun. Cette mutualisation des moyens permettra dans les années à venir, la construction de nouveaux établissements sur les Communes de Spa, Limbourg et Stoumont.

Cette mutualisation des moyens permet également d'éviter au mieux une explosion du prix de l'hébergement à charge du Résident. D'autant plus après cette crise sanitaire, une réflexion plus globale sur l'ensemble de l'Arrondissement de Verviers devrait avoir lieu, afin de mieux mutualiser les moyens immobiliers, matériels, financiers et humains et ce pour le bien-être de nos Résidents ainsi que l'accessibilité financière aux établissements. Dernièrement, Cofinimo a encore agit de la sorte pour le secteur privé commercial.

Ces Valeurs du Secteur public des Maisons de repos (pour rappel, 50% privé commercial en Région wallonne) sont à défendre et à promouvoir et ce d'autant plus après les parutions, reportages, réalisés sur le secteur des Maisons de repos, par la presse durant cette dernière année.

En date du 1^{er} janvier 2021, les prix journaliers d'hébergement en MR-MRS sont les suivants :

Centre d'Accueil "Les Heures Claires"	Tarif	Réduction*
Chambre à 1 lit/WC/douche	45,44 €	42,96 €
Chambre à 2 lits/WC/douche	42,13 €	39,65 €
Chambre commune	38,85 €	36,37 €

Résidence "Léon d'Andrimont"	Tarif	Réduction*
Chambre à 1 lit ancien bâtiment	45,02 €	42,54 €
Chambre à 2 lits ancien bâtiment	37,04 €	34,56 €
Chambre à 1 lit nouveau bâtiment	47,86 €	45,38 €
Chambre à 2 lits nouveau bâtiment	39,87 €	37,39 €

Résidence "Philippe Wathelet"	Tarif	Réduction*
Chambre individuelle	45,46 €	42,98 €
Chambre double	43,47 €	40,99 €

* Réduction pour les Communes de l'Intercommunale (Spa - Limbourg - Dison - Verviers - Jalhay - Pépinster - Welkenraedt)

Le travail réalisé par chaque membre du personnel, chaque jour, permet aux Résidents de bénéficier d'un encadrement de qualité, dans des établissements adaptés et à un prix raisonnable. L'accessibilité financière aux établissements d'accueil et d'hébergement des Personnes âgées devient un défi de société, au vu de l'évolution des prix du secteur de l'accueil et l'hébergement des Personnes âgées. Par ailleurs, suite à la modification du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, l'année 2021 verra l'adaptation du prix d'hébergement en y incluant notamment les éléments suivants :

- L'accès à internet dans chaque chambre ;
- Le raccordement et l'abonnement à la télédistribution ainsi que la mise à disposition de la télévision
- Le raccordement téléphonique et le poste téléphonique en chambre pour chaque résident. Le résident ne supporte que le coût des communications.

Le compte de résultat de l'Intercommunale pour l'année 2020 est profondément impacté par la crise sanitaire vécue. Le secteur des Maisons de repos a fait l'objet de reportages médiatiques induisant une image presque uniquement négative dans l'esprit du Grand Public. Durant l'année 2021, L'Intercommunale agira en matière de communication afin de faire (re)connaître ses Valeurs de Services publics

Pour l'année 2020, l'activité de l'Intercommunale dégage un mali de 270 K€ (hors reprise de provision pour la charge d'intérêts relative à la construction de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont). De plus, dans le cadre de la crise sanitaire, Le Gouvernement Wallon, au travers de l'AViQ, a aidé le secteur des maisons de repos. Pour l'Intercommunale, c'est une aide d'un montant global de :

	Spa	Limbourg	Borgoumont	Global
Intervention AVIQ pour la période du 18/03 au 18/06	42.000,00 €	26.000,00 €	18.750,00 €	86.750,00 €
Intervention AVIQ pour l'accueil de jour : forfait	5.000,00 €	5.000,00 €		10.000,00 €
Intervention AVIQ pour l'accueil de jour		1.760,00 €		1.760,00 €
Intervention AVIQ de 400,00 euros par lits	67.200,00 €	41.600,00 €	30.000,00 €	138.800,00 €
Intervention AVIQ de 400,00 euros par lits 2e interv.	67.200,00 €	41.600,00 €	30.000,00 €	138.800,00 €
Intervention AVIQ prime d'encouragement	131.703,79 €	35.764,19 €	37.747,77 €	205.215,75 €
Intervention INAMI : journées fictives	457.457,76 €	263.700,99 €	167.012,62 €	888.171,37 €
Structure intermédiaire	106.639,98 €	- €		106.639,98 €
	<u>877.201,53 €</u>	<u>415.425,18 €</u>	<u>283.510,39 €</u>	<u>1.576.137,10 €</u>

Sans les aides octroyées au secteur des maisons de repos par le Gouvernement Wallon, les efforts de l'Intercommunale, depuis sa création, auraient été anéantis. Le bénéfice reporté et les réserves de l'Intercommunale n'auraient pas suffi.

Il doit en être de même pour les Maisons de repos du secteur public de l'arrondissement. Cela renforce l'intérêt d'avoir une réflexion globale sur l'ensemble des Maisons de repos du secteur public de l'arrondissement de Verviers.

Durant l'année 2020, sont survenus les évènements suivants :

La crise sanitaire de la Covid-19.

La crise sanitaire de la Covid-19 a débuté en mars 2020. L'aspect humain de cette crise a été très douloureusement vécu par chacune et chacun, que ce soit les Résidents, leur famille et les Membres du personnel. Cet aspect humain douloureux est tout simplement impossible à expliquer à qui ne l'a pas vécu. Le déchirement de la Société démontre cette impossibilité de compréhension entre, d'une part, les Personnes qui n'ont pas été touchées directement et revendiquent leur liberté à tout prix et, d'autre part, les Personnes qui ont été directement touchées.

En matière de personnel :

Durant la période du 01/03/2020 au 31/12/2020, l'Intercommunale a dû faire face à un absentéisme élevé du personnel en raison de la Covid-19. L'Intercommunale a cumulé pour ses 3 sites, **10 416,28 heures** et **1.856 jours** d'absence pour raison « Covid ». 147 agents, sur la globalité des 3 sites, ont été recensés pour absence « Covid » ; suspicion ou quarantaine. Certains ont cumulé plusieurs absences durant cette même période. Le tableau ci-dessous permet une vue détaillée par site :

Absences COVID - période 01/03/2020 au 31/12/2020			
SITES	Nb. d'absences	Nb. jours d'absence	Nb. heures d'absence
SPA	81	1.089	6.339,54
LIMBOURG	40	455	2.459,74
BORGOUMONT	26	312	1617
TOTAL	147	1.856	10.416,28

En matière de salaire garanti, les absences se décompose de la manière suivante :

Absences COVID - période 01/03/2020 au 31/12/2020				
SITES	Nb. De jours d'absence salaire-garanti	Rapport - Salaire garanti	Nb. jours d'absence - Hors salaire garanti	Rapport - Hors salaire garanti
SPA	1089	94%	63	6%
LIMBOURG	455	100%	0	0%
BORGOUMONT	312	96%	12	4%
TOTAL	1856	90,37%	75	9,63%

Le coût du salaire garanti lié aux absence de la Covid-19 peut être évalué de la manière suivante :

10.416,28 Heures X 90,37% = 9.413,20 heures au coût horaire moyen de 26,65 €, soit un montant de 250.861,78 €

À la suite de ces différentes absences, l'Intercommunale, pour pouvoir maintenir ses services et aider les équipes sur le terrain, a engagé du personnel via des Contrats à Durée Déterminée Covid. Pour ces 3 sites, elle a émis **82 contrats**, ce qui représente 4,71 ETP (soit 9.306,96 heures) engagés durant cette période. Ces engagements représentent un coût total de **198 672.20 €**, charges patronales comprises. Le tableau ci-dessous représente les situations par site :

Contrats COVID - période 01/03/2020 au 31/12/2020					
SITES	Nb. Contrats	Nb. ETP	COÛT		
			BRUT	CHARGES PATRONALES	COÛT TOTAL
SPA	39	2,20	79 403,44 €	14 692,00 €	94 095,44 €
LIMBOURG	35	2,10	74 419,54 €	15 011,36 €	89 430,90 €
BORGOUMONT	8	0,40	12 756,99 €	2 388,87 €	15 145,86 €
TOTAL	82	4,71	166 579,97 €	32 092,23 €	198 672,20 €

Création temporaire de la Structure intermédiaire.

Lors de la deuxième vague, l'AViQ a sollicité la mise à disposition d'une unité temporaire Covid. Une convention en ce sens a été établie.

La convention prévoyait la mise à disposition de :

- 20 lits du 05/11/2020 au 11/11/2020
- 50 lits à partir de 12/11/2020.

La capacité a été ramenée à 20 lits en date du 09/12/2020.

La structure intermédiaire a été fermée en date du 05/01/2021. Des Personnes ont été accueillies pour un nombre total de 362 journées.

La convention mentionnait le profil des personnes pouvant être accueillies, à savoir :

« Les patients admis dans le centre sont des personnes (hommes et femmes) pour lesquels deux situations peuvent se présenter :

- a) *Le patient, en temps normal, vit dans son propre logement : si le patient est détecté COVID+ et n'a pas ou plus besoin d'être hospitalisé, la règle veut qu'il retourne à son domicile en respectant des règles strictes d'isolement, d'hygiène et de prise de distance vis-à-vis de personnes à haut risque (personnes âgées, personnes atteintes de maladie respiratoire chronique, personnes immunodéprimées).*

Si ces règles ne peuvent être rencontrées, la structure intermédiaire peut offrir une prise en charge de 1 à 3 semaines.

- b) *Le patient, en temps normal, séjourne dans une structure collective : si le patient est détecté COVID+ et n'a pas ou plus besoin d'être hospitalisé, la règle veut qu'il retourne dans sa structure d'hébergement d'origine en respectant des règles strictes d'isolement, d'hygiène et de prise de distance vis-à-vis de personnes à haut risque (personnes âgées, personnes atteintes de maladie respiratoire chronique, personnes immunodéprimées).*

Si ces règles ne peuvent être rencontrées, la structure intermédiaire peut offrir une prise en charge de 1 à 3 semaines.

Les patients admis dans le Centre sont donc des personnes qui ont présenté les symptômes de COVID19 et qui doivent rester en confinement sur base de l'avis médical du médecin référent l'ayant pris en charge, et ce, après avoir été hospitalisés.

L'accord des patients concernés pour leur transfert vers le Centre sera obtenu préalablement.

Les personnes qui nécessitent une hospitalisation ne sont pas visées par le dispositif. Le centre ne se substitue pas au milieu hospitalier.

En outre, les personnes admises sont les patients qui n'ont pas besoin de rester à l'hôpital, mais qui ne peuvent pas retourner à leur lieu de résidence. »

Force est de constater que le profil des Personnes semble avoir été interprété et/ou compris différemment par les services hospitaliers. Ces derniers souhaitant transférer des Personnes à forte dépendance et nécessitant des soins importants.

Il convient de souligner que L'AR n°20 du 13 mai 2020 « portant des mesures temporaires dans la lutte contre la pandémie... », précise en son « Titre 4 - Structures, Chapitre 1^{er} Structure de soins intermédiaires » :

« Concernant les praticiens de l'art infirmier et les aides-soignants :

- Pour le suivi, la surveillance et les soins, une intervention par heure prestée est prévue pour 6 ETP maximum (dont 4 praticiens de l'art infirmier et 2 aides-soignants) par groupe de 30 patients »

A titre de comparaison, en Maisons de repos et de soins, pour une catégorie de dépendance B, ce sont 5 ETP praticiens de l'art infirmier, 5,2 ETP aides-soignants et 1,1 ETP K-E-L - pers de réactivation, soit un nombre de 11,3 ETP par groupe de 30 Personnes nécessitant des soins importants.

Construction de 83 logements en Résidence-Services sur les Communes de Spa et Limbourg

En date du 20 mars 2019, l'Intercommunale a réceptionné le « permis unique » pour la construction des 39 logements en Résidence-Services pour le site de Spa. En date du 26 juin 2019, le « permis d'urbanisme » a été réceptionné pour la construction de 44 logements en Résidence-Services pour le site de Limbourg

Le cahier spécial des charges, relatif à ces constructions, a été approuvé par le Conseil d'administration du mois de mai 2019.

Une première procédure de marché public a été lancée.

En sa séance du 21 octobre 2019, à l'ordre du jour du Conseil d'administration, le point y relatif, mentionnait :

« Le 03 octobre 2019 a eu lieu l'ouverture électronique des offres pour le marché public dont référence ci-dessus.

Deux soumissionnaires ont remis une offre, à savoir :

1. BPC Liège SA
2. Association momentanée Wust - Moury

Les montants respectifs hors TVA pour l'exécution des travaux sont :

1. 10.887.041,07 € + 10.297.557,61 € soit 21.184.598,68 €
2. 10.593.859,50 € + 9.553.562,13 € soit 20.147.421,63 €

Vu la différence entre le montant estimé par les Auteurs de Projet, bénéficiant d'une expertise dans ce domaine, et les montants proposés par les deux seules entreprises ;

Vu que dans le cadre d'un nouveau marché à venir, il convient de garder confidentiel l'actuelle estimation des Auteurs de projet ;

Vu le point II.11 des clauses administratives du cahier spécial des charges ;

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De ne pas attribuer le marché public de travaux « Construction en extension de 39 Résidence-services sur le site de la maison de repos et de soins des Heures Claires à Spa (Lot 1) et de 44 Résidences-services sur le site de la maison de repos et de soins Léon d'Andrimont à Limbourg (Lot 2) » ;
- De relancer un seul marché de travaux avec 2 lots ; »

Suite à cette délibération, un second marché public de travaux a été lancé.

En sa séance du 25 mai 2020, à l'ordre du jour du Conseil d'administration, le point y relatif, mentionnait :

« Le conseil d'administration prend connaissance du rapport des Auteurs de projet, relatif aux offres pour la construction de logements en Résidence-Services sur les Site de Spa et Limbourg.

Le Conseil d'administration décide :

- Utiliser la possibilité offerte dans un cas semblable par la réglementation des marchés publics à l'art 38 2° de la loi du 17 juin 2016, à savoir : **passer en procédure concurrentielle avec négociation** lorsque, en réponse à une procédure ouverte ou restreinte, seules des offres irrégulières ou **inacceptables** (sous-entendu au niveau des prix remis) ont été présentées. Une restriction existe toutefois lorsque la première procédure a été soumise obligatoirement à la publicité européenne, à savoir : **tous les soumissionnaires** qui répondaient aux exigences en matière de sélection lors de cette première procédure doivent être invités à la négociation **et seulement eux** sans ajouter d'autres opérateurs économiques éventuels.

Dès lors :

- Met fin à la procédure actuelle afin d'utiliser la possibilité offerte telle que mentionnée ci-avant ;
- Envoyer un courrier aux soumissionnaires pour les avertir et leur signifier le déroulement de la procédure telle que mentionnée ci-avant ; »

Une première entrevue, individuelle, avec chaque soumissionnaire, s'est déroulée le mercredi 08 juillet 2020.

Faisant suite à la procédure, une nouvelle offre a été demandée aux soumissionnaires

En sa séance du 28 septembre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer le marché sur base de l'analyse des offres des auteurs de projet, à savoir :

Proposition d'attribution :

Il est donc proposé au Pouvoir Adjudicateur d'adjuger les deux lots du marché de travaux pour la construction en extension de 39 Résidences-Services sur le site de la maison de repos et de soins des Heures Claires à Spa (Lot 1) et de 44 Résidences-Services sur le site de la maison de repos et de soins Léon d'Andrimont à Limbourg (Lot 2), à l'**Association momentanée Jean WUST s.a. /MOURY s.a.**, rue Grondal, 14 à 4890 THIMISTER - CLERMONT.

Le montant de la commande s'élèverait à **17.885.059,56 € Hors TVA** ou **20.058.023,35 € TVA comprise** se répartissant comme suit :

Pour le lot 1 avec variante obligatoire :

9.535.094,51 € HTVA - 1,5% = 9.392.068,09 € HTVA

Ou 10.690.222,07 € TVAC - 1,5% = 10.529.868,74 € TVAC

Pour le lot 2 :

8.673.253,41 € HTVA - 1,5% = 8.492.991,46 HTVA

OU 9.636.350,06 € TVAC - 1,5% = 9.543.154,61 € TVAC

Les deux chantiers ont débuté le 04 janvier 2021.

Projet informatique - logiciel de gestion de maison de repos - système appel-personne

L'année 2020 a permis d'améliorer le logiciel Arkawan dans les statistiques. Le développement de la partie « soins infirmiers » est toujours en cours.

Le projet de réalisation de notre propre système d'appel-personne se poursuit. Celui-ci utilisera la technologie « Web ». Cette technologie permet au logiciel de fonctionner sur toutes les plateformes numériques (Pc tour - Pc portable - écran sensitif en chambre - smartphone - tablette).

Le système appel-personne sera déployé dans la construction des logements en Résidence-services sur le site de Spa.

Les repas pour les Résidents de la Résidence Philippe Wathelet

L'année 2020 a confirmé que l'Intercommunale avait la compétence afin de mettre en place une liaison froide avec régénération sur un site tiers.

Prix journée repas Site de Spa		2020	2019
-			
Montant de la balance		509.255,62 €	420.872,28 €
604600	Vins	- 5.150,58 €	- 5.931,90 €
604700	Apéritif - spiritueux	- 615,93 €	- 1.982,82 €
604750	Boissons chaudes	- 9.507,34 €	- 6.263,15 €
604800	Boissons froides	- 6.597,34 €	- 7.942,28 €
604850	Eaux - chambre	- 14.885,90 €	- 12.290,89 €
604910	Vaisselle disposable	- 17.204,14 €	- 12.245,80 €
604920	Autres vaisselle	- 2.210,03 €	- 2.497,14 €
604930	Petit matériel de cuisine	- 13.889,20 €	- 7.139,80 €
604950	Boissons cafétaria	- 5.755,35 €	- 3.611,04 €
604960	Nourriture cafétaria	- 2.363,09 €	
604990	Fournitures diverses	- 3.865,22 €	- 4.479,63 €
S/total		427.211,50 €	356.487,83 €
604750	Boissons chaudes	9.507,34 €	6.263,15 €
604800	Boissons froides	6.597,34 €	7.942,28 €
Soit un total de nourriture pour l'année		443.316,18 €	370.693,26 €
Nombre de journées Inami Spa		58.889	
Nombre de journées Inami Borgoumont		22.991	
Nombre de journées Inami	Spa + Borgoumont + struct interm	81.880	73.305
Coût aliments par journée repas pour Spa et Borgoumont		5,41 €	5,06 €
Augm / année précédente		0,36 €	0,17 €
% Augm / année précédente		7,07%	3,54%
Montant des aliments facturés à Borgoumont / journées Inami		124.478,29 €	
Ce qui donne un coût aliments pour Spa uniquement		318.837,89 €	
Coût aliments par journée repas pour Spa		5,41 €	
Coût de la main d'œuvre :		461.604,75 €	437.644,03 €
Rémunérations brutes du site de Spa uniquement		381.490,96 €	357.839,87 €
Charges patronales du site de Spa uniquement		80.113,79 €	79.804,16 €
Coût de la MO Spa par journée repas Spa uniquement		7,84 €	5,97 €
Coût de la MO Spa par journée repas Spa + Borgoumont		5,64 €	

Coût journée repas Spa + Borgoumont	11,05 €	
Coût journée repas Spa uniquement	13,25 €	11,03 €
Augm / année -1	2,23 €	0,15 €
% Augm / année -1	20,18%	1,37%

Calcul prix journée repas Site de Borgoumont	2020
Nbr de repas Borgoumont	22.991
Nbr de repas Site de Spa	58.889
Nbr Journées repas 2 sites	81.880
Achats alimentaire venant de Spa	124.478,29 €
Coût de la main d'œuvre propre à Borgoumont	121.859,09 €
Soit un coût total pour Borgoumont uniquement	246.337,38 €
Achat aliments / journée repas	5,41 €
Main d'œuvre / journée repas	5,30 €
Amortissement / journée repas	0,84 €
Coût total journée repas Site de Borgoumont	11,56 €

Calcul prix journée repas Site de Spa + Site de Borgoumont	
Nbr journée INAMI Spa + Borgoumont	81.880
Achat aliments	443.316,18 €
Main d'œuvre	583.463,84 €
Achat aliments / journée repas	5,41 €
Main d'œuvre / journée repas	7,13 €
Coût journée repas Spa + Borgoumont	12,54 €

L'augmentation du prix de la journée repas à 12,54 € provient du maintien des emplois en cuisine sur le site de Spa alors que la situation de crise sanitaire a impacté le nombre de journées réalisées (spa 2020 : 58.889 journées - 2019 : 73.305 journées dont 1 mois site de Borgoumont +/- 2.000 journées).

Gestion des ressources humaines

Le bilan social de l'Intercommunale montre un nombre moyen de 223 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2020 (219,1 en 2019 - 222,2 en 2018 - 219,9 en 2017 - 189,3 en 2016). L'augmentation est principalement liée à la Crise sanitaire.

Le nombre d'heures de formation suivies par les membres du personnel est de 802 heures pour 2020 (2.545 heures en 2019 - 3.332 heures en 2018 - 1.863,17 heures en 2017 et 1.526,5 heures en 2016). La diminution est conséquente et uniquement liée à la crise sanitaire. L'Intercommunale a consacré aux formations, un montant de 29.240,84 € (51.585,52 € en 2019 - 102.825,83 € en 2018 - 64.882,12 € en 2017 - 50.635,43 € en 2016 - 34.202,82 € en 2015). Il s'agit des coûts externes et charges salariales internes.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti a augmenté à 4,03% en 2020 (3,40% en 2019 - 3,03% en 2018 - 2,80% en 2017 - 2,89% en 2016). L'augmentation de l'absence en salaire garanti est principalement liée à la crise sanitaire. Néanmoins, celui-ci est très satisfaisant par rapport au secteur d'activité. Le taux d'absentéisme global a légèrement diminué durant l'année 2020, passant de 9,40% à 8,84%. Ceci est la conséquence de l'aboutissement de différents trajets de réintégration.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti suit l'évolution suivante :

Année	Taux	Année	Taux
2009	2,55%	2015	2,87%
2010	3,13%	2016	2,89%
2011	2,99%	2017	2,80%
2012	2,82%	2018	3,03%
2013	2,97%	2019	3,40%
2014	3,06%	2020	4,03%

Le rapport relatif à l'absentéisme mentionne le taux d'absentéisme en neutralisant les absences liées à la Covid-19.

L'évolution suivante est constatée :

	2020	2019	2018	Variation	%
Rémunérations et avantages sociaux directs	8.885.143	8.296.566	8.154.043	588.577	7%
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.929.016	1.813.057	1.755.740	115.960	6%
Autres Frais du personnel	457.011	366.111	311.968	90.901	25%
provisions sociales	-14.621	-60.780	82.290	46.159	-76%
sst	11.256.550	10.414.954	10.304.041	841.596	
Personnel mis à disposition par la province	414.264	466.111	600.026	-51.846	-11%
Subvention APE	-239.971	-264.854	-225.958	24.883	-9%
Subventions Maribel	-386.208	-358.697	-350.365	-27.511	8%
Autres subventions et récupérations	-174.777	-145.046	-80.215	-29.731	20%
Cout net du personnel	10.869.858	10.112.467	10.247.529	757.391	7%

Nous constatons une augmentation des frais de personnel de plus de 750.000 €. Ceci est dû principalement à (+/- à parts égales) :

- La prime d'encouragement de 985€ octroyée à tout le personnel (mais compensée au niveau des subsides - non repris ici) ;
- Une augmentation du personnel passant à 223 ETP en 2020 contre 219 ETP en 2019 ;
- Augmentation barémique et indexation.

	2020	2019	2018
Cout net du personnel	10.869.858	10.112.467	10.247.529
ETP	223	219	222
Cout par ETP	48.744	46.176	46.160

Nous obtenons ici le coût net par équivalent temps plein. Nous constatons une augmentation d'environ 2.500 € par ETP.

En matière d'octroi d'avantages financiers liés aux charges du personnel et non financés par le système de soins de santé (INAMI devenu AViQ) :

	Total 2013-2020	2020	2019	2018	2017	2016
Application des 101%	684.732,69 €	109.448,57 €	106.036,22 €	103.213,93 €	77.359,41 €	75.313,28 €
Surcoût Echelle B3	412.059,74 €	41.675,17 €	36.879,33 €	36.267,82 €	57.967,98 €	57.967,98 €
Surcoût Echelle D3	442.563,37 €	42.570,60 €	59.072,72 €	60.959,93 €	58.268,15 €	58.268,15 €
Surcoût nominations	771.439,43 €	138.074,90 €	131.230,28 €	123.553,00 €	136.993,09 €	79.132,33 €
Total	2.310.795,23 €	331.769,24 €	333.218,55 €	323.994,68 €	330.588,63 €	270.681,74 €

Commentaire sur le bilan :

Le bilan présente les caractéristiques essentielles suivantes :

- Les fonds propres clôturent à 16.298 K€ contre 16.731 K€ au 31/12/2019 (- 433 K€). Cette diminution est la conséquence de l'amortissement ainsi que du résultat négatif de 2020. Cela qui équivaut à 49 % (+1%) du pied de bilan. Ce ratio de solvabilité demeure conséquent et est à mettre en relation avec l'importante capitalisation ainsi qu'une baisse de l'endettement de l'Intercommunale. Ce taux est en croissance stable depuis 2018.
- La trésorerie de l'intercommunale clôture à 9.662 K€ contre 10.675 K€ (- 1.013 K€) au terme de l'exercice précédent. Soit une déperdition de plus d'un million d'euros. Nous pouvons synthétiser comme suit l'évolution. Les amortissements (charges non décaissées) compensent les remboursements de crédit financiers. Les variations entre les créances et les dettes s'annulent ; par contre, la perte de l'exercice de 269.637 € augmentée des investissements pour 770.630 € explique la perte de trésorerie. Le côté positif est que les emprunts financiers ont été réduits malgré les nouveaux investissements, mais que la trésorerie a dû absorber la différence. Dans le cadre des investissements futurs à réaliser, il conviendra d'être prudent dans le suivi de la trésorerie qui est actuellement positive, mais qui pourrait rapidement être consommée si l'on investit de manière conséquente. Vous serez alors plus sensible aux résultats de l'entreprise.

Commentaires sur le résultat

Le résultat de l'exercice 2020, en mali pour un montant de 269.636,05 € € (boni de 134.548,22 € en 2019), hors prélèvement sur la réserve constituée antérieurement pour charge d'emprunt, est principalement la conséquence de deux éléments, à savoir :

- 1) Les conséquences de la crise sanitaire sur le taux d'occupation des établissements ;
- 2) Le souhait du maintien des emplois à durée indéterminée pour les Membre du personnel.

SPA	2020	2019	Nb de lits
MR	68,07%	90,50%	56
MRS	96,10%	99,88%	104
CS	42,21%	76,78%	8
Convalescence	43,35%	74,67%	50
Total	74,82%	90,84%	218
Limbourg	2020	2019	Nb de lits
MR	77,68%	98,73%	63
MRS	100,00%	99,83%	31
CS	28,88%	72,90%	10
Total	79,64%	96,57%	104
Borgoumont	2020	2019	Nb de lits
MR	64,78%	88,61%	31
MRS	100,00%	100,00%	44
Total	85,44%	95,29%	75

CAHC	2020	2019	Nb de lits
SPA	74,82%	90,84%	218
Limbourg	79,64%	96,57%	104
Borgoumont	85,44%	95,29%	75
Total	78,09%	93,18%	397

La crise sanitaire de la Covid-19 a humainement, très durement impacté le secteur des maisons de repos. Le vécu des Résidents, Familles et Membres du personnel a été excessivement douloureux. Il convient de le reconnaître pleinement.

Au vu du rapport d'analyse financière, réalisé par le Commissaire-réviseur, la situation financière de l'intercommunale au 31/12/2020 peut être qualifiée de saine. Toutefois, il convient de rester prudent sur les points relevés par le Commissaire - Réviseur, au travers de son rapport financier.

En matière de gestion du personnel, il convient de rappeler que l'Intercommunale joue un rôle social majeur dans la crise sanitaire, en maintenant l'ensemble des contrats à durée indéterminée. Deux objectifs à cette décision du Conseil d'administration :

- Maintenir l'emploi de ses Membres du personnel ;
- En maintenant le pouvoir d'achat de ses Membres du personnel, cela permet de soutenir indirectement l'économie locale.

Le Conseil d'administration souhaite une gestion rigoureuse tout en poursuivant les investissements nécessaires à la continuité de l'activité de l'Intercommunale à long terme. Ces investissements sont indispensables afin d'augmenter la qualité de la prise en charge de nos séniors.

Le Conseil d'Administration.

Comptes de résultat 2020

<u>1. CHARGES</u>	Spa	Limbourg	Borgoumont	Global consolidé 2020
<u>1.1. Fournitures</u>				
601 Produits et Matériel Médicaux	213.195,98	20.615,13	9.739,18	243.550,29
602 Fournitures Diverses	1.627,26			1.627,26
603 Produits et Fournitures Entretien	43.842,14	23.572,77	15.036,55	82.451,46
604 Denrées et Fournitures Cuisine.	403.977,06	200.038,61	255.458,91	643.242,13
605 Linge / Literie	67.243,28	34.469,75	36.303,97	138.017,00
Total Fournitures	729.885,72	278.696,26	316.538,61	1.325.120,59
<u>1.2. Services</u>				
610 Locations et Charges Locatives	20.160,50	5.415,33	5.477,66	31.053,49
611 Entretien et Réparations	162.814,81	49.684,08	123.277,41	335.776,30
612 Fournitures Faites à l'Entreprise	367.487,30	141.267,63	91.738,22	600.493,15
613 Services Extérieurs - Rétributions de Tiers	83.323,13	28.327,80	51.829,58	163.480,51
614 Assurances non relatives au Personnel	38.145,25	7.668,32	9.360,13	55.173,70
615 Frais Généraux Divers	16.127,03	4.837,23	4.719,68	25.683,94
616 Transports par Tiers	50.082,08	26.519,86	23.295,57	99.897,51
617 Intérimaires et Personnes Mises à Disposition.		213.897,06	568.516,95	414.264,26
618 Rémun Administrateurs - Hono. Coordinateur	33.318,77	12.218,88	12.495,09	58.032,74
619 Débours Refacturés (Commissions Médecins déduites)	92.697,74	21.762,96	22.121,66	136.582,36
Total Services	864.156,61	511.599,15	912.831,95	1.920.437,96
<u>1.3. Charges salariales</u>				
620 Rémunérations brutes	5.372.139,99	2.142.601,93	1.370.401,15	8.885.143,07
621 Charges patronales	1.065.878,76	489.778,81	373.358,91	1.929.016,48
623 Autres frais personnel	280.705,80	80.421,39	81.263,06	442.390,25
624 Frais Maladies Professionnelles (voir 743)				
Total Charges salariales	6.718.724,55	2.712.802,13	1.825.023,12	11.256.549,80
<u>1.4. Amortissements</u>				
630 Amortissements	651.009,11	415.257,79	46.672,92	1.112.939,82
634 Réd. valeur s/créances		-9.100,00		-9.100,00
Total Amort. Réd. Val. Prv.	651.009,11	406.157,79	46.672,92	1.103.839,82
<u>1.5. Autres charges</u>				
640-642 Charges fiscales+ Autres Charges	3.297,14	515,81	3.721,65	7.534,60
643 Charges diverses	3.336,37	3.397,33	10.057,39	16.791,09
Total Autres charges	6.633,51	3.913,14	13.779,04	24.325,69
<u>1.6. Charges Financières</u>				
650 à 657 Charges financ.	127.363,96	136.043,73	145,13	263.552,82
Total Charges financières	127.363,96	136.043,73	145,13	263.552,82
TOTAL CHARGES	9.097.773,46	4.049.212,20	3.114.990,77	16.261.976,43

2. PRODUITS	Spa	Limbourg	Borgoumont	Global consolidé 2020
<u>2.1. Chiffre d'affaires</u>				
700 Prix hébergement MR/MRS	2.191.430,65	1.335.269,49	985.646,91	4.512.347,05
700 Prix hébergement CONVA Résidents	603.969,00			603.969,00
700 Prix hébergement CONVA Mutuelles				
700 Prix hébergement structure intermédiaire	50.737,50			50.737,50
700 Loyers Résidences Services	122.348,48	50.585,73		172.934,21
702 Soins Infirmiers Convalescence	102.829,28			102.829,28
703 Forfaits INAMI	3.629.362,68	1.603.019,00	1.542.249,37	6.774.631,05
703 Inami 3ème volet	350.730,01	229.286,37	155.842,69	735.859,07
703 Aménag fin de carrière	183.805,08	66.322,86	67.280,06	317.408,00
703 Accord social santé 2013				
704 Produits Accessoires	61.399,00	13.026,59	6.231,43	80.657,02
709 Débours Refacturés	88.587,07	24.378,98	23.127,66	136.093,71
Total chiffre d'affaires	7.385.198,75	3.321.889,02	2.780.378,12	13.487.465,89
<u>2.2. Autres recettes</u>				
743 -746 Récupérations diverses	1.430.650,51	400.636,48	412.648,70	1.749.553,49
744-747 Produits divers	78.617,46	7.118,35	2.231,07	87.966,88
751-752-754-756 Produits financiers.	3.516,50			3.516,50
753 Amortissements subsides	21.732,26	142.071,74		163.804,00
Total autres recettes	1.534.516,73	549.826,57	414.879,77	2.004.840,87
TOTAL PRODUITS	8.919.715,48	3.871.715,59	3.195.257,89	15.492.306,76
Résultat Courant (2-1)	-178.057,98	-177.496,61	80.267,12	-769.669,67
670 Précompte Mobilier	6.098,58			6.098,58
663 Moins Values				
668 Charges Ex. Ant.				
Charges exceptionnelles	6.098,58			
769 Reprise prov				
768 Produits Ex. Antér.	11.750,00			11.750,00
771 Impôts année antérieure				
Produits exceptionnels	11.750,00			11.750,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-172.406,56	-177.496,61	80.267,12	-269.636,05
Montant des inérecêts déjà provisionnés au bilan		33.746,98		33.746,98
RESULTAT DE L'EXERCICE	-172.406,56	-143.749,63	80.267,12	-235.889,07
Intérêts pris en charge pour les résidences services	89.658,47	101.144,80		190.803,27
RESULTAT DE L'EXERCICE HORS RS	-82.748,09	-42.604,83	80.267,12	-45.085,80

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes mentionnées dans le rapport de gestion les années précédentes sont toujours d'actualité. Pour les années à venir, il est essentiel de mener à bien les projets de construction de logements en Résidence-services.

Il convient de rappeler que le Conseil d'administration a pris les décisions les plus favorables en matière de gestion du personnel.

Pour rappel, l'Intercommunale ne distribue pas de dividendes aux Associés. Le bénéfice reporté et les réserves sont utilisés afin de financer les nouveaux investissements et le matériel. Cela permet d'améliorer la qualité de l'hébergement en essayant de maintenir un prix le plus accessible possible. Toutefois, les Associés ne souhaitent pas intervenir dans un éventuel déficit reporté de l'Intercommunale.

A titre d'incertitude, subsiste également le doute quant au financement INAMI (AViQ depuis le 1^{er} janvier 2019) dit « 3^{ème} volet » et l'application ou non du coefficient réducteur et ce d'année en année.

Le risque relatif à la 6^{ème} réforme de l'Etat est toujours d'actualité, à savoir : « La 6^{ème} réforme de l'Etat a communautarisé le secteur. Le transfert vers les entités fédérées se fait sous la forme d'une enveloppe financière globale et équivaut, pour le secteur, à 90% des moyens initiaux. Le choix de l'affectation des moyens transférés n'étant pas encore défini, il subsiste des inquiétudes importantes quant au maintien des moyens financiers dévolus actuellement au secteur. Le secteur est également dans l'attente d'une nouvelle méthodologie de financement des soins, de la dépendance dans les établissements.

En matière de risques et incertitudes, le service de convalescence du site « Heures claires » a un déficit structurel de financement des soins.

Risques liés à la situation relative au Covid-19 :

Au mois de mars 2020, l'Intercommunale a subi la crise « Covid-19 »

Le risque y relatif concerne le taux d'occupation des trois établissements. Une campagne de communication sera faite en 2021 afin de faire (re)connaître les valeurs de l'Intercommunale pour l'accueil de nos Aînés.

L'Autorité Wallonne a apporté son soutien aux établissements MR-MRS. Sans ce soutien financier, les efforts de l'Intercommunale depuis sa création, auraient été anéantis.

Au moment de la rédaction du Rapport de gestion, le Conseil d'Administration maintient les règles de principe comptable de continuité et, la continuité de l'Intercommunale n'est pas remise en cause.

Évènements post-clôture : Néant

Activités en matière de recherche et de développement : Néant

Existence de succursales de la Société : Néant

Développement de l'Intercommunale

Les travaux de construction de 83 logements en Résidence-Services ont débuter en janvier 2021. La mise en activité peut raisonnablement être prévue pour le second semestre 2022.

L'avant-projet relatif à la construction de la nouvelle maison de repos sur la Commune de Stoumont a été introduit auprès de l'AViQ pour l'obtention des subsides.

Pour autant que le taux d'occupation des établissements puisse s'améliorer, la structure interne et la structure financière de l'Intercommunale permettent d'envisager, de manière raisonnable, son développement au travers des projets de construction suivants :

- 39 logements en Résidence-services sur le site de Spa ;
- 44 logements en Résidence-services sur le site de Limbourg ;
- Maison de repos d'une capacité de 105 lits, 45 logements en Résidence-services, 5 places d'accueil de jour, pour remplacer l'actuelle maison de repos Philippe Wathelet, sur la Commune de Stoumont ;

En matière d'immobilisation corporelle, le transfert de la gestion, à l'Intercommunale, d'un établissement, géré par un CPAS pourrait se faire de la manière suivante :

- Augmentation de capital de l'Intercommunale par apport en nature des lits MR et/ou MRS dans l'Intercommunale ;
- Maintien de la propriété du bien immobilier au sein du CPAS afin de diminuer les charges d'amortissement pour l'Intercommunale ;
- Paiement d'un loyer au CPAS, équivalent au remboursement du montant à financer « hors subsides », afin que l'opération immobilière soit nulle pour le CPAS concerné. La construction et la situation financière de l'établissement sont deux éléments à négocier distinctement.

Pour rappel, la société Cofinimo vient d'agir de la sorte pour le secteur privé commercial.

L'Intercommunale se doit d'anticiper sur les besoins en matière d'hébergement des personnes âgées pour les années à venir. Outre la perception du Grand-Public, à l'égard du secteur, la difficulté de financement des soins en maisons de repos - maisons de repos et de soins par la Région wallonne constitue une préoccupation majeure. Il est raisonnable d'envisager que l'hébergement des personnes âgées autonomes se ferait au travers de structure ne « bénéficiant » pas du financement des soins tel que prévu à ce jour en maison de repos - maison de repos et de soins. Dès lors, le développement de logements en Résidence-services permet d'anticiper les besoins en matière d'hébergement futur et d'éviter que les MRPA-MRS ne deviennent des unités d'accueil de personnes à forte dépendance uniquement, en favorisant la mixité. Cet objectif est en cours au travers des projets de construction de logements en Résidence-services sur les sites de Spa (39 logements en RS), Limbourg (44 logements en RS).

Une réflexion humaine sur la crise liée au virus de la Covid-19 doit également être réalisée, aussi bien par les Autorités publiques que par les établissements d'accueil et d'hébergement des Personnes âgées.

LISTE DES ADJUDICATAIRES

En 2020, les marchés publics suivants ont été réalisés :

- « Attribution de marché pour l'acquisition d'un nouveau boiler - site de Spa »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 27 janvier 2020, le marché est attribué à Raphaël Pekus pour un montant de 10.012,75 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché pour l'acquisition de nouveaux ordinateurs pour l'Intercommunale du CAHC »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 27 janvier 2021, le marché est attribué à la société CentralPoint pour un montant de 6.659,84 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché pour la réalisation d'une étude d'incidence relative à la construction de la nouvelle maison de repos Philippe Wathelet »

Marché public de services

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 17 février 2020, le marché est attribué à la société AUPA, Architectes, Urbanistes et Paysagistes Associés SPRL pour un montant de 19.965,00 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché pour la construction de logements en Résidence-services sur les sites de Spa et Limbourg »

Marché public de travaux

Appel d'offre puis procédure concurrentielle avec négociation

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 28 septembre 2020, le marché est attribué à l'association momentanée Jean WUST s.a./ MOURY s.a. pour un montant de 20.058.023,35 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché pour la location du salon de coiffure »

Marché public de services

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 26 juin 2020, le marché est attribué à Madame Noel Véronique pour un montant de loyer mensuel de 530,00 €.

- « Attribution de marché relatif à la mission de réviseur période comptable 2020-2021-2022 »

Marché public de services

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par la délibération de l'Assemblée générale du 28 septembre 2020, le marché est attribué à la société DGST Cabinet Lecoq Michel réviseur d'entreprise SPRL pour un montant de 30.794,50 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché pour l'acquisition de 2 lave-linges professionnels »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 23 novembre 2020, le marché est attribué à la société Wash & Dry solution NV pour un montant de 4.874,00 € T.V.A. comprise.

- « Non-attribution de marché pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service technique »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
→ Par délibération du Conseil d'administration du 26 juin 2020, le marché n'est pas attribué.

Rapport du Comité de rémunération

Rapport de rémunération¹

Informations générales

Nom de l'organisme :	Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires »
Nature juridique :	Intercommunale sous forme de SCRL
Références légales :	
Ministre de tutelle :	Ministre des Pouvoirs Locaux
Période de reporting :	Année 2020

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération
2. CAHC - Centre d'accueil Les Heures claires - 114169 - 07-04-2021 15:10:27

Prénom	Nom	Fonction/Mandat	Assuj.	Rémunération	Début	Fin
Yvan	Ylieff	Membre du conseil d'administration	[X]	1500.00€	Prolongation	Prolongation
Raoul	Radermecker	Membre du conseil d'administration	[X]	Non rémunéré	Prolongation	Prolongation
Dimitri	Houssa	Membre du conseil d'administration	[X]	1125.00€	Prolongation	Prolongation
Claude	Orban	Membre du conseil d'administration	[X]	1750.00€	Prolongation	Prolongation
Carine	Fagnant	Membre du conseil d'administration	[X]	1375.00€	Prolongation	Prolongation
Bernard	Jurion	Membre du conseil d'administration	[X]	1875.00€	Prolongation	Prolongation
Georges	Beaujean	Membre du conseil d'administration	[X]	1500.00€	Prolongation	Prolongation
Frank	Gazzard	Membre du conseil d'administration	[X]	1125.00€	Prolongation	Prolongation
Tanguy	Wera	Membre du conseil d'administration	[X]	1500.00€	Prolongation	Prolongation
Francis	Bairin	Membre du conseil d'administration	[X]	875.00€	Prolongation	Prolongation
Mélanie	Defaaz	Vice-président du conseil d'administration	[X]	875.00€	Prolongation	Prolongation

¹ Visé à l'article 15, §1^{er} du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Gilberte	Petit	Membre du conseil d'administration	[X]	1125.00€	Prolongation	Prolongation
Nicolas	Tefnin	Membre du conseil d'administration	[X]	1000.00€	Prolongation	Prolongation
Sophie	Delettre	Président du conseil d'administration	[X]	1375.00€	Prolongation	Prolongation
Didier	Gilkinet	Membre du conseil d'administration	[X]	1125.00€	Prolongation	Prolongation

Commentaires

Néant

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

L'Assemblée générale a fixé à 125 euros le jeton de présence au Conseil d'administration ainsi qu'au Comité d'Audit

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par l'administrateur public qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion*	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
Néant		EUR

Commentaires :

Néant

4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion			
- dont administrateurs publics	4	9	13
- dont administrateurs non publics		2	2

Commentaires

Néant

5. Informations relatives à la participation aux réunions

*	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
Administrateur public	... / / / ...
Administrateur public	... / / / ...
Administrateur public	... / / / ...
...			
Gestionnaire	... / / / ...
Gestionnaire	... / / / ...

Commentaires

En divisant le montant brut par 125 euros, cela montrera le nombre de participations.

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

*	Nature de la relation de travail	Si contrat: - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat fonction publique: - Date A.G.W. désignation - Date entrée en fonction
Directeur général	Fonctionnaire nommé	06 février 2006	

Commentaires

Néant

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	Gestionnaire*	Gestionnaire*	*
Rémunération de base	89.997,78 €		
Rémunération variable (le cas échéant)	0,00 €		
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	0,00 €		
Autres composantes de la rémunération (véhicule)	10.642,56 €		
Total (rémunération brute annuelle)	100.640,34 €		

Commentaires

Echelle A6

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Néant

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Néant

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par le gestionnaire qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion*	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
		EUR
Santhéa	Administrateur	0,00 €
Association des Gestionnaires publiques de Maison de repos	Trésorier	0,00 €
Commentaires : Néant		

Conclusions

Le résultat de l'exercice, en mali de 269.636,05 € (boni de 134.548,22 € en 2019) est un déficit résultant de l'impact de la crise sanitaire tout en ayant bénéficié d'une aide financière de l'AViQ d'un montant de 1.576.137,10 €. Sans l'aide financière du Gouvernement Wallon, au travers de l'AViQ, accordée au secteur, c'est la viabilité de l'Intercommunale qui serait mise en sursis.

Le maintien de l'équilibre financier à long terme, en intégrant les constructions à venir, constitue un objectif indispensable afin de préserver l'Intercommunale. A cette fin, le taux d'occupation doit être amélioré. Il convient de communiquer de manière importante afin de rendre confiance dans le secteur public des Maisons de repos.

Les projets de construction sont les suivants :

- Site de Spa - 39 logements en Résidence-services ;
- Site de Limbourg - 44 logements en Résidence-services ;
- Commune de Stoumont - MR-MRS de 105 lits - 45 logements en Résidence-services - 5 place en accueil de jour ;

Au vu de l'évolution des normes d'agrément, il convient de réfléchir à la rénovation du site de Spa. En intégrant la notion de chambres plus spacieuses et de sanitaires plus accessibles.

Au vu de la situation actuelle de l'Intercommunale et de ces projets de construction, il convient d'avoir une attention particulière aux conséquences relatives à la crise « Covid-19 » et à l'évolution du cash-flow dans les années à venir.

Le Conseil d'administration poursuivra le développement suivant :

1. Informatisation :

- Projet d'autonomie informatique pour la gestion d'une maison de repos.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'écriture d'affectation suivante :

Bénéfice reporté Ex. précédent	1.540.838,20 €	
Résultat de la période		269.636,05 €
Prélèvement sur les réserves disponibles		33.746,98 €
Dotations à la Réserve légale		6.727,42 €
Bénéfice à reporter		1.304.949,13 €

Au 31 décembre 2020, après affectation du résultat 2020 et adaptation des réserves pour charges d'emprunt, les montants sont les suivants :

Réserve légale	144.195,58 €
Réserve charge d'emprunt Limbourg	47.955,54 €
Bénéfice reporté	1.304.949,13 €

Le montant de réserve pour charge d'emprunt permet de compenser les charges d'intérêts, pour l'emprunt réalisé pour les travaux d'extension de la Résidence Léon d'Andrimont.

Le montant des réserves et du bénéfice reporté, à savoir 1.497.100,25 € (1.766.736,30 € en 2019), devrait permettre de pouvoir surmonter la crise sanitaire, pour autant que les aides du Gouvernement Wallon soient maintenues et ce, jusqu'à ce que la confiance du Grand Public soit restaurée. Il convient de faire aboutir les projets de construction des logements en Résidence-services sur les sites de Spa et Limbourg

Le Conseil d'Administration.

Annexes 3 : le bilan social - Rapport absentéisme 2020 - Rapport formation 2020

CS1				1	EUR	
NAT.	Date de la réception par la BNB	N°	Page	U	D	CS1/1.

BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET
MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: Centre d'Accueil - Les Heures Claires.....

Forme juridique : SCRL.....

Adresse : Avenue Reine Astrid..... N° : 131..... Bte :

Code postal : 4900..... Commune : SPA.....

Numéro d'entreprise¹ : BE255471868.....

Description de l'activité principale de l'entreprise :

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom : Ribourdouille.....

Téléphone : 087/77.41.61..... Téléfax : 087/77.54.87.....

Adresse e-mail : b.ribourdouille@cahc.be.....

Signature pour l'entreprise :

¹ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

999

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein	1001	100,8	18,5	82,3
Temps partiel	1002	246,0	17,1	228,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	223,0	26,8	196,2

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	130413,6	27375,2	103038,4
Temps partiel	1012	171493,8	13826,5	157667,3
Total	1013	301907,4	41201,7	260705,7

Frais de personnel

Temps plein	1021	5521396,7	1071376,3	4450020,4
Temps partiel	1022	5637071,1	400543,1	5236528,0
Total	1023	11158468,1	1471919,3	9686548,8

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	100,8	18,5	82,3
	246,0	17,1	228,9
	223,0	26,8	196,2
	130413,6	27375,2	103038,4
	171493,8	13826,5	157667,3
	301907,4	41201,7	260705,7
	5521396,7	1071376,3	4450020,4
	5637071,1	400543,1	5236528,0
	11158468,1	1471919,3	9686548,8

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	219,3	26,5	192,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	289480,9	39098,9	250382,0
Frais de personnel	1023	10200534,4	1376920,8	8823613,6
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
	219,3	26,5	192,8
	289480,9	39098,9	250382,0
	10200534,4	1376920,8	8823613,6

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	90,0	180,0	211,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	85,0	139,0	172,6
Contrat à durée déterminée	111	4,0	27,0	28,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1,0	14,0	10,3
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	17,0	15,0	27,1
de niveau primaire	1200	2,0	5,0	4,5
de niveau secondaire	1201	8,0	8,0	14,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	7,0	2,0	8,1
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	73,0	165,0	184,2
de niveau primaire	1210		9,0	5,1
de niveau secondaire	1211	33,0	123,0	115,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	36,0	31,0	58,2
de niveau universitaire	1213	4,0	2,0	5,1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2,0		2,0
Employés	134	74,0	125,0	161,7
Ouvriers	132	14,0	55,0	47,6
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150
151
152

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	39,0	53,0	66,0
210	1,0	1,0	1,5
211	35,0	37,0	53,9
212			
213	3,0	15,0	10,6

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	48,0	67,0	83,9
310	14,0	13,0	21,7
311	31,0	36,0	49,6
312			
313	3,0	18,0	12,6
340	5,0	2,0	6,3
341			
342			
343	10,0	56,0	39,8
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	7	5811	70
Nombre d'heures de formation suivies	5802	102,5	5812	699,5
Coût net pour l'entreprise	5803	3290,04	5813	25350,81
dont coût brut directement lié aux formations	58031	3148,56	58131	20580,3
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	747,47	58132	4770,51
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Rapport absentéisme 2020

Rapport sur l'absentéisme 2020 de l'Intercommunale « Les Heures Claires »

A. Introduction

Dans les tableaux et les graphiques ci-dessous, il y a lieu de comprendre les choses suivantes :

1. **Absences pour maladie avec salaire garanti** = toutes les absences pour maladie pour lesquelles une rémunération garantie est due par l'Intercommunale, et ce aussi bien pour le statut ouvrier que pour le statut employé.
2. **Absences sans salaire garanti** = les absences pour maladie de plus d'un mois ainsi que toutes les autres absences pour raisons de santé qui ne sont pas de la maladie (accident de travail, écartement prophylactique, congé de maternité, congé d'allaitement, interruption de carrière) et pour lesquelles l'Intercommunale n'intervient pas dans la rémunération.
3. **Absentéisme pour maladie** = toutes les absences pour maladie avec et sans coût pour l'Intercommunale.
4. Hormis les pourcentages, ces différentes données sont exprimées en heures.

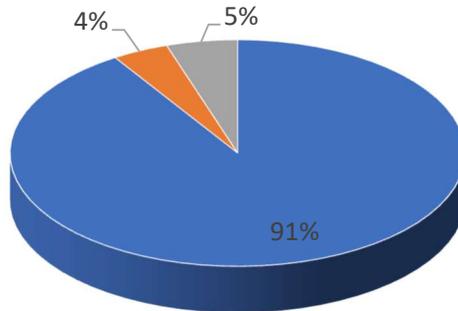
B. Site « Heures Claires »

Pour un total de 267.926,8 heures en 2020, il y a eu (en nombre d'heure) :

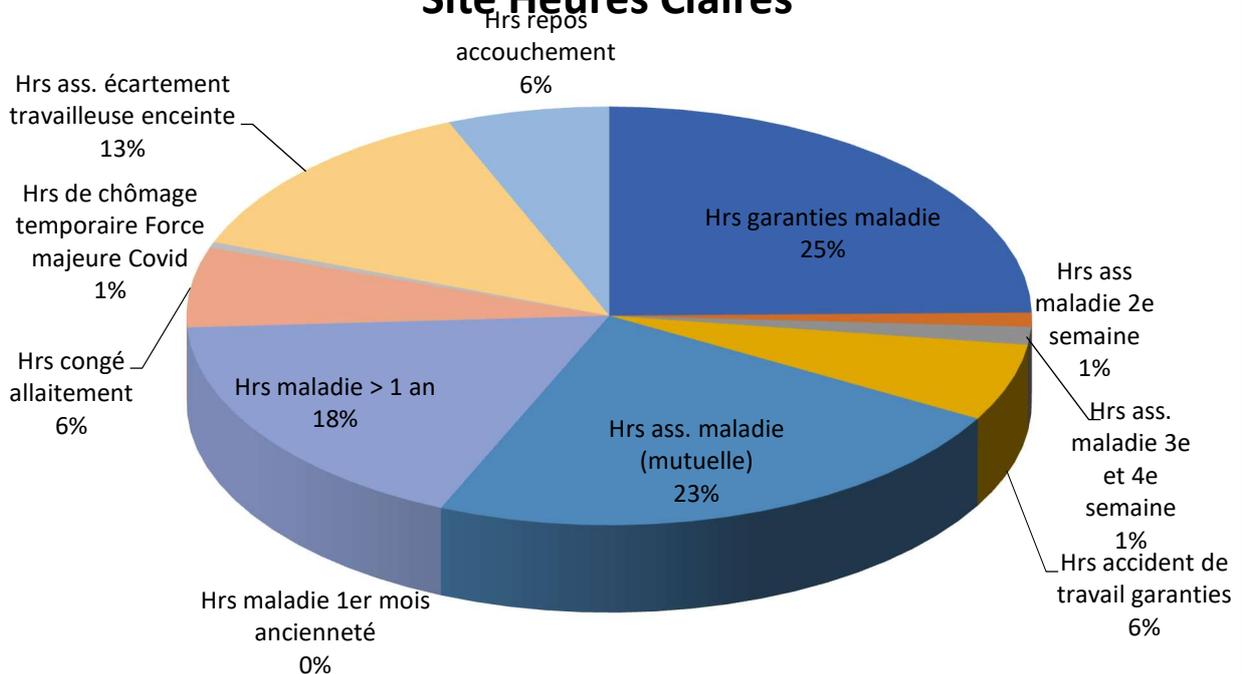
Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	9733,01
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	427,8
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	540,8
TOTAL	10701,61
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	2339,28
Hrs ass. maladie (mutuelle)	9168,64
Hrs maladie 1er mois ancienneté	0
Hrs maladie > 1 an	6914,1
Hrs congé allaitement	2423,26
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	178,6
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	5138,36
Hrs repos accouchement	2438,08
Hrs interruption de carrière	5368,26
TOTAL	33968,58
ABSENTEISME POUR MALADIE	10,00%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	3,99%

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Heures Claires

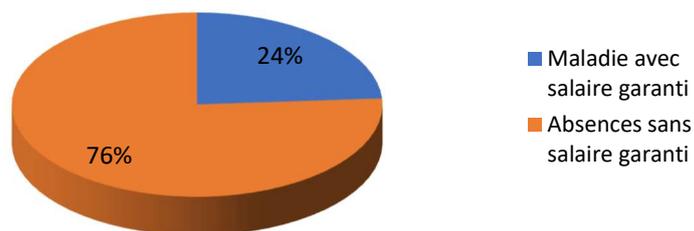
- Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)
- Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)
- Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)



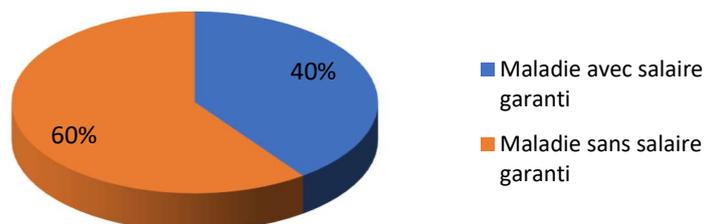
Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Heures Claires



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site HC



Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - Site HC



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. Toutefois, certaines périodes de l'année 2020 ayant été marquées par une sous-occupation liée aux évènements sanitaires, les remplacements n'ont pas été effectués de manière automatique après un mois d'absence mais parfois plus tôt ou plus tard en fonction de la situation des services.

En 2020, il y a eu +- **33.970** heures d'absence sans salaire garanti pour un total de +- **31.630** heures de remplacement (contrat de remplacements et contrat à durée déterminée de remplacement). La différence s'explique d'une part, par le fait que lorsqu'un accident du travail survient, il est nécessaire d'attendre la décision de P&V Assurance (quant à la qualification des faits en accident du travail) avant d'envisager un remplacement. D'autre part, elle s'explique également par des agents malades de longue durée qui n'ont plus été remplacés suite à des nouveaux calculs des quotas INAMI.

On peut constater une augmentation du pourcentage de l'absentéisme pour maladie avec salaire garanti sur ce site entre 2019 et 2020 (nous passons de 3,12 % en 2019 à 3,99 % en 2020) alors que le pourcentage d'absentéisme pour maladie reste stable. Le nombre d'heure de maladie de plus d'un an est quant à lui à la baisse, résultat de l'application de la législation relative au parcours de réintégration.

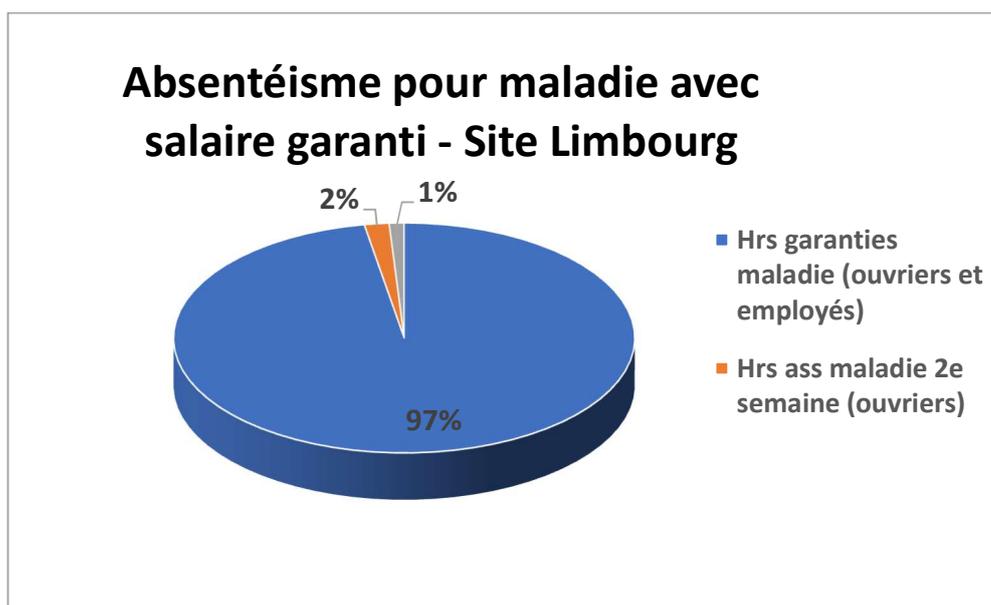
Rapport absentéisme 2020

C. Site « Limbourg »

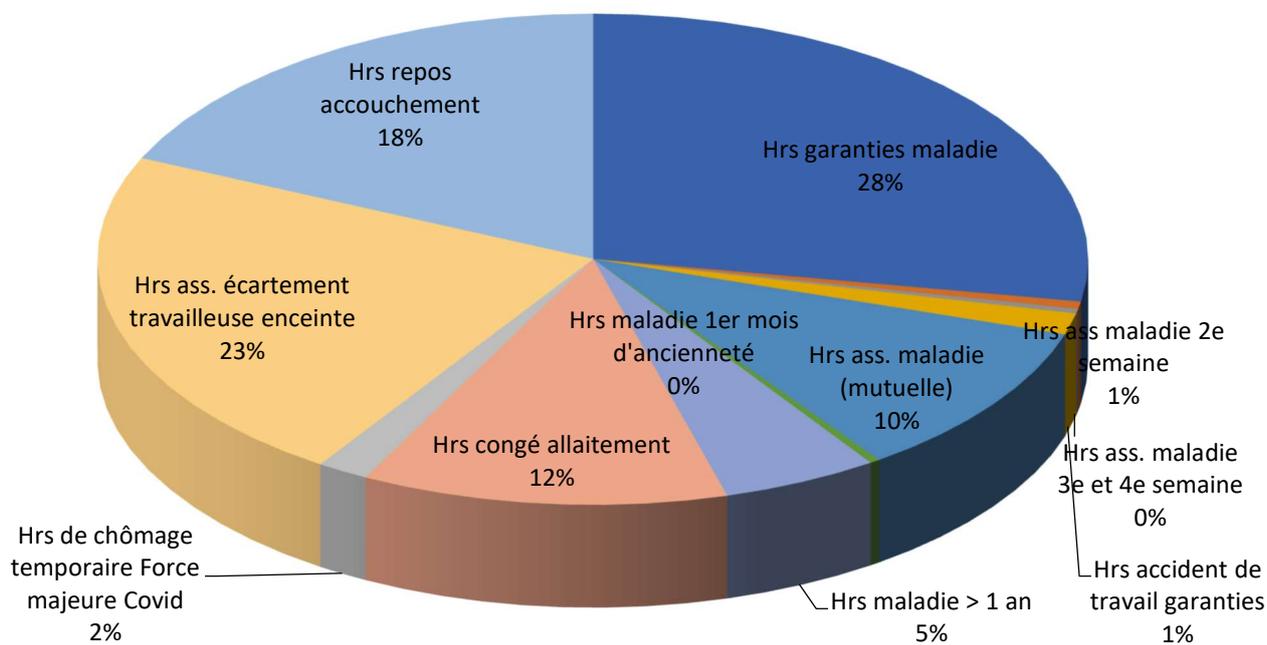
Pour un total de 106.617,68 heures en 2020, il y a eu (en nombre d'heure) :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	4498,97
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	79,8
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	48,28
TOTAL	4627,05
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	225,72
Hrs ass. maladie (mutuelle)	1662,12
Hrs maladie 1er mois ancienneté	53,2
Hrs maladie > 1 an	824,6
Hrs congé allaitement	1934,2
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	272,08
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	3640,4
Hrs repos accouchement	2956,4
Hrs interruption de carrière	3270,28
TOTAL	14839

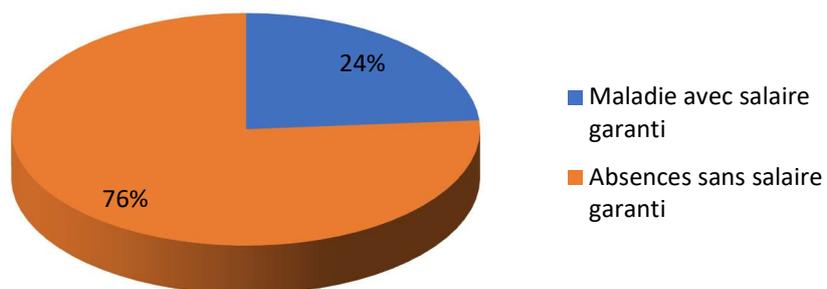
ABSENTEISME POUR MALADIE	6,72%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	4,34%

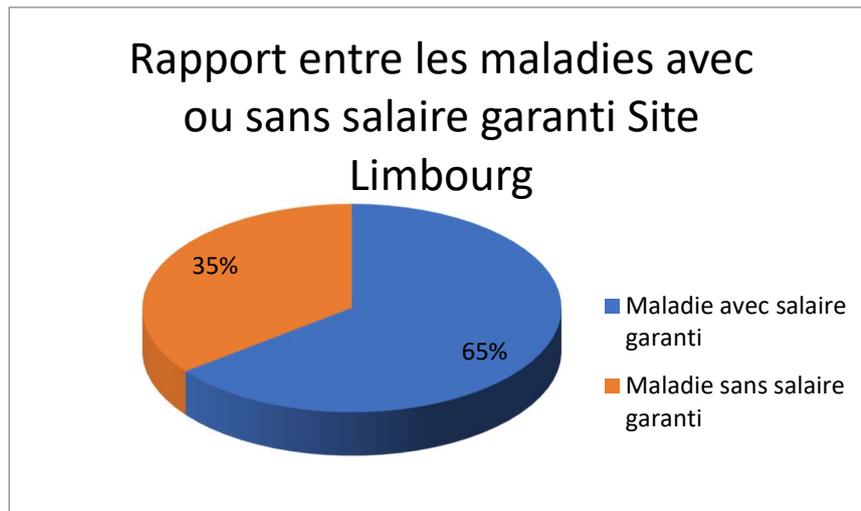


Absentéisme global (hors interruption de carrière) - Site Limbourg



Rapport entre les absences avec ou sans salaire garanti Site Limbourg





Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. Toutefois, certaines périodes de l'année 2020 ayant été marquées par une sous-occupation liée aux événements sanitaires, les remplacements n'ont pas été effectués de manière automatique après un mois d'absence mais parfois plus tôt ou plus tard en fonction de la situation des services.

En 2020, il y a eu +- 14.840 heures d'absence sans salaire garanti pour un total de +- 12.680 heures de remplacement (contrat de remplacement et contrat à durée déterminée de remplacement). La différence s'explique d'une part, par le fait que lorsqu'un accident du travail survient, il est nécessaire d'attendre la décision de P&V Assurance (quant à la qualification des faits en accident du travail) avant d'envisager un remplacement. D'autre part, elle s'explique également par des agents malades de longue durée qui n'ont plus été remplacés suite à des nouveaux calculs des quotas INAMI.

Nous pouvons constater une nette diminution de l'absence pour maladie avec salaire garanti du personnel ouvrier (Hrs ass maladie 2eme, 3eme et 4eme semaine ouvriers) par rapport à l'année 2019.

Nous devons constater une faible augmentation de l'absentéisme avec salaire garanti de 0,19% (4,15 % en 2019 et 4,34 % en 2020). L'absentéisme pour maladie a quant à lui diminué de manière substantielle passant de 9,25 % en 2019 à 6,72 % en 2020 (chiffres relatant les résultats de l'application de la législation relative au parcours de réintégration).

Rapport absentéisme 2020

D. Site « Borgoumont »

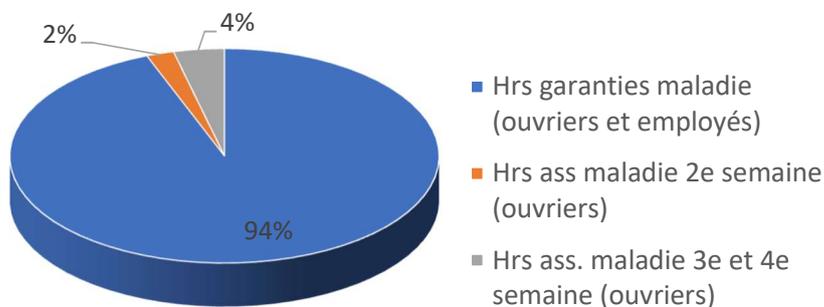
Pour un total de 65.319,36 heures en 2020, il y a eu (en nombre d'heure) :

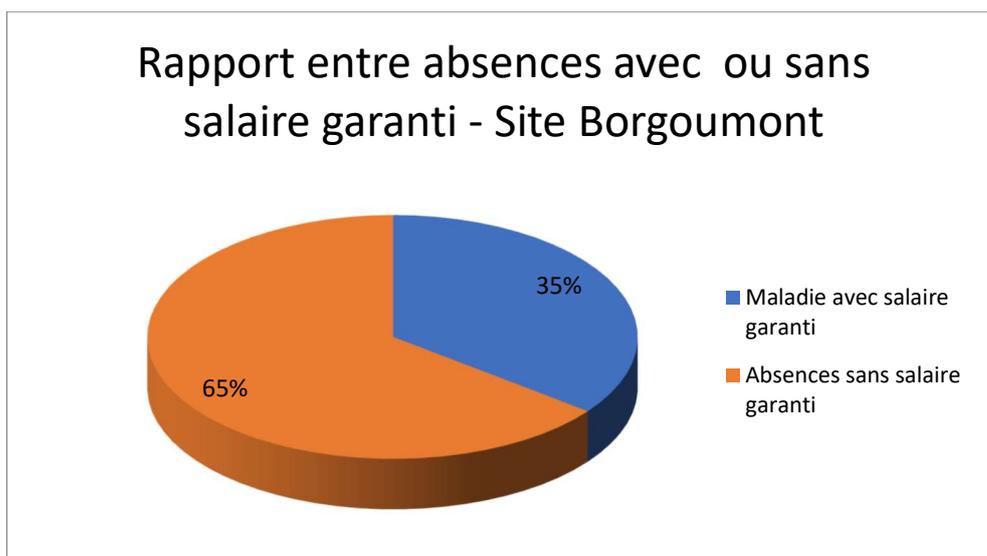
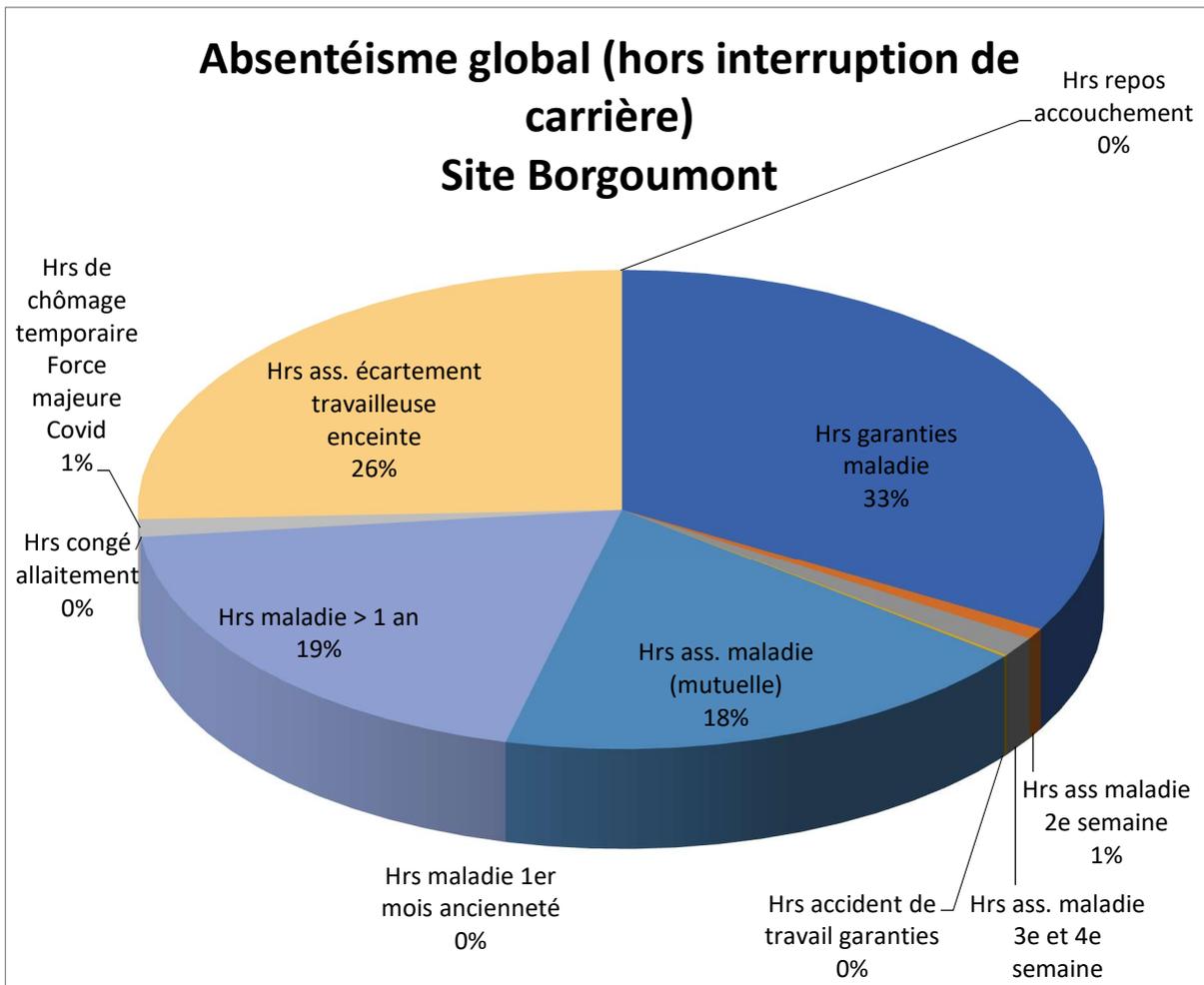
Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	2.247,3
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	49,4
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	91,2
TOTAL	2.387,9

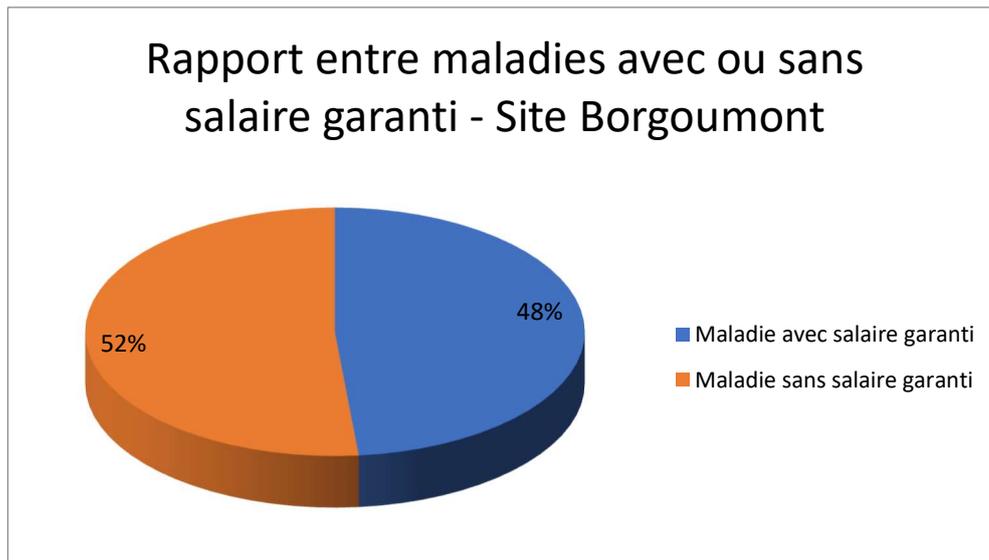
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	7,6
Hrs ass. maladie (mutuelle)	1.235,00
Hrs maladie 1er mois ancienneté	0
Hrs maladie > 1 an	1.303,4
Hrs congé allaitement	0
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	79,8
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	1.727,1
Hrs repos accouchement	0
Hrs interruption de carrière	0
TOTAL	4.352,9

ABSENTEISME POUR MALADIE	7,54%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	3,66%

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Borgoumont







Remplacements :

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. Toutefois, certaines périodes de l'année 2020 ayant été marquées par une sous-occupation liée aux évènements sanitaires, les remplacements n'ont pas été effectués de manière automatique après un mois d'absence mais parfois plus tôt ou plus tard en fonction de la situation des services.

En 2020, il y a eu à Borgoumont +- 4.350 heures d'absence sans salaire garanti pour un total de 3.900 heures de remplacement.

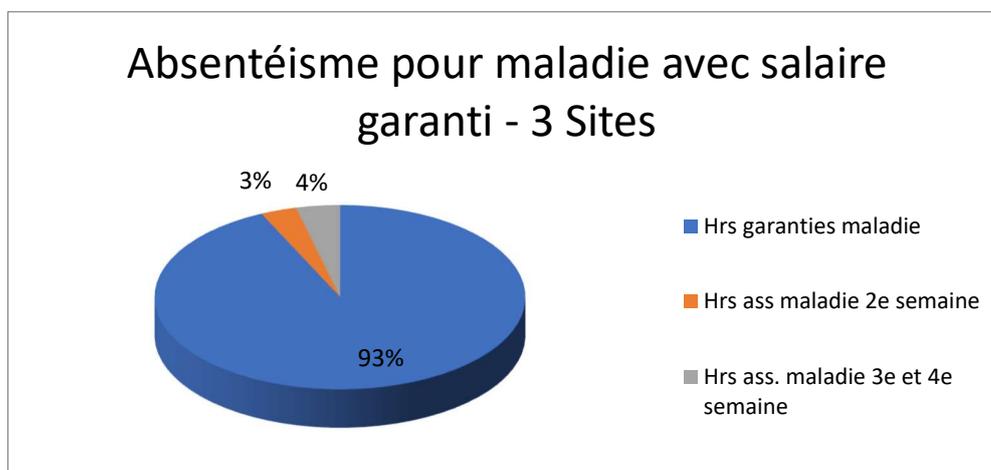
Nous pouvons constater une augmentation de l'absence pour maladie avec salaire garanti par rapport à l'année 2019, nous passons de 3,33 % en 2019 à 3,66 %. L'absentéisme pour maladie a également augmenté en passant de 6,93 % en 2019 à 7,54 % en 2020.

Rapport absentéisme 2020

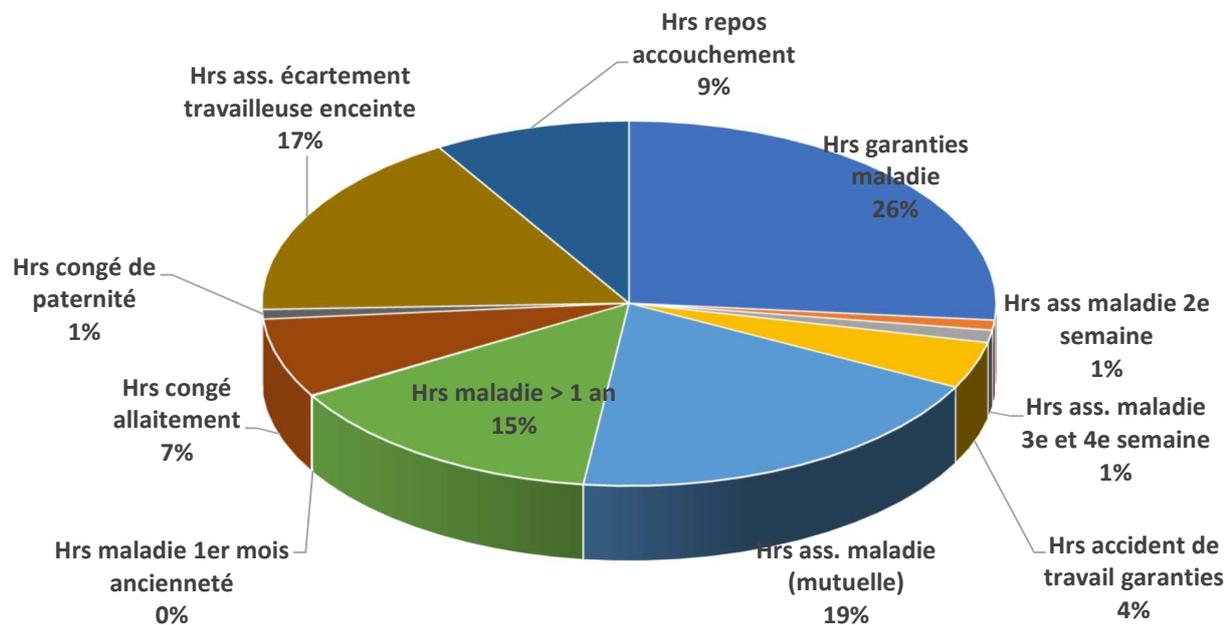
E. Trois sites confondus

Pour un total de 439 863,84 heures en 2020, il y a eu :

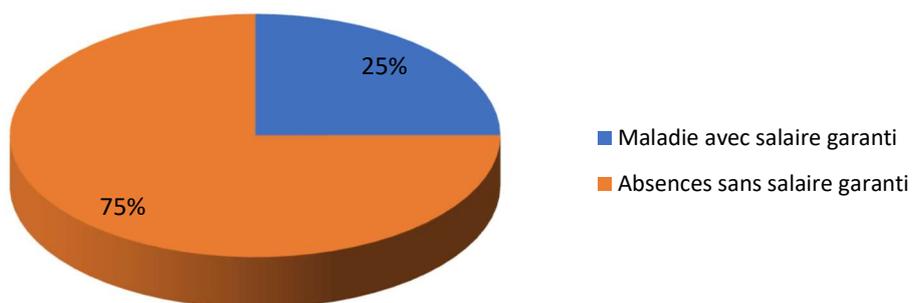
Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie	16.479,28
Hrs ass maladie 2e semaine	557
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine	680,28
TOTAL	17.716,56
Absence sans salaire garanti	
<i>Hrs accident de travail garanties</i>	2.572,60
Hrs ass. maladie (mutuelle)	12.065,76
Hrs maladie > 1 an	9.042,10
Hrs maladie 1er mois ancienneté	53,2
<i>Hrs congé allaitement</i>	4.357,46
<i>Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid</i>	530,48
<i>Hrs ass. écartement travailleuse enceinte</i>	10.505,86
<i>Hrs repos accouchement</i>	5.394
<i>Hrs interruption de carrière</i>	8.638,54
TOTAL	53160,48
ABSENTEISME POUR MALADIE	8,84%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	4,03%



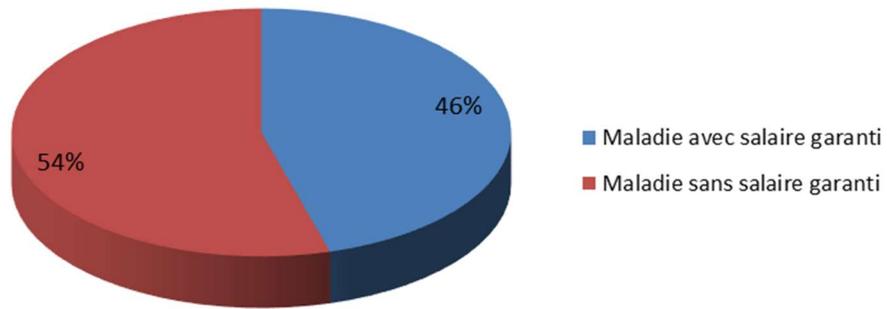
Absentéisme global (Hors interruption de carrière) 3 Sites



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti- 3 Sites

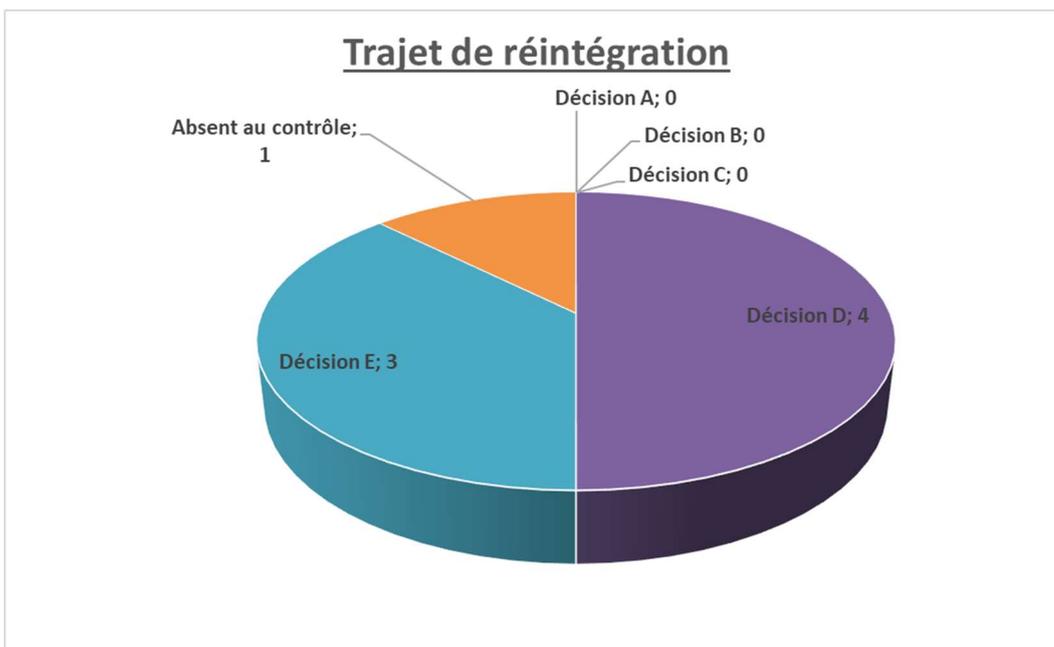


Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - 3 Sites



F. Trajet de réintégration

En 2020, le Conseil d'administration a donné son accord pour introduire des trajets de réintégration pour 12 agents en incapacité de longue durée et dont les pathologies n'étaient pas reprises dans la liste des pathologies lourdes (cf. annexe 1 -Concertation syndicale du 20/06/2012). Le graphique représente la situation pour l'année 2020.



Légende :

Décision A : Le travailleur peut, à terme, reprendre le travail convenu, le cas échéant avec une adaptation du poste de travail. Entretemps, il est en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision B : Le travailleur peut à terme reprendre le travail convenu mais entretemps n'est pas en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision C : Le travailleur est définitivement inapte à reprendre le travail convenu mais est en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision D : Le travailleur est définitivement inapte à reprendre le travail convenu et n'est pas en état d'effectuer chez le même employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision E : Il n'est pas opportun de démarrer un trajet de réintégration pour des raisons médicales et la situation devra être réévaluée dans un délai de 2 mois (mais cette décision ne peut être prise lorsque la réintégration a été demandée par le médecin-conseil.

Absent au contrôle : Le travailleur ne se présente pas aux convocations de la Médecine du travail.

G. Point sur la situation sanitaire exceptionnelle en 2020 : Covid -19

Durant la période du 01/03/2020 au 31/12/2020, l'Intercommunale a dû faire face à un absentéisme élevé du personnel en raison de la Covid-19. L'Intercommunale a cumulé pour ses 3 sites, 10.416,28 heures et 1856 jours d'absence pour raison « Covid ». 147 agents, sur la globalité des 3 sites, ont été recensés pour absence « Covid » ; suspicion ou quarantaine. Certains ont cumulé plusieurs absences durant cette même période.

Ces 10.416.28 heures d'absences comprennent 10.034,65 heures de salaire garanti et 420,92 heures hors salaire garanti, soit un rapport de 89,9 % à 10,1%.

À la suite de ces différentes absences, l'Intercommunale, pour pouvoir maintenir ses services et aider les équipes sur le terrain, a engagé du personnel via des Contrats à Durée Déterminée Covid. Pour ces 3 sites, elle a émis **82 contrats**, ce qui représente 4,71 ETP engagés durant cette période, soit environ 7000 heures.

H. Conclusion

Le taux global d'absentéisme pour maladie (avec ou sans salaire garanti) : 8,84 % est en diminution par rapport à l'année 2019 (9,4 %) (chiffres relatant les résultats de l'application de la législation relative au parcours de réintégration), contrairement au taux global d'absentéisme avec paiement d'un salaire garanti qui augmente de manière importante : 4,03% (contre 3,4 % en 2019).

Pour un total de 17.716,56 heures de maladie avec paiement de salaire garanti (contre 14.755,78 en 2019), il y a 12.065,76 heures de maladie de plus d'un mois (contre 14.668 en 2019), et donc sans coût pour l'Intercommunale. Le nombre d'heures de maladie de plus d'un mois a diminué par rapport à 2019.

On peut remarquer en deux ans une diminution de moitié du nombre d'heures de maladie de plus d'un an : 9.042,10 (contre 16.931,28 en 2018), ceci s'explique par le départ à la pension d'agents ayant terminé leur carrière en incapacité de travail ainsi que par l'application de la réglementation concernant le parcours de réintégration, qui permet de réorienter plus rapidement les agents rentrant dans les conditions (cfr Point F ci-dessus).

Le nombre d'heures d'accident du travail, qui avait diminué de plus de 40 % en 2019 par rapport à 2018, reste constant et est de 2.572,6 en 2020 contre 2520.54 en 2019.

Le site Heures Claires voit son taux d'absentéisme pour maladie avec salaire garanti augmenter de 0,87 % (3,99 % en 2020 par rapport à 3,12 % en 2019). Le site de Limbourg augmente également son taux d'absentéisme pour maladie avec salaire garanti de 0,19 %, (4,34% en 2020 contre 4,15 % en 2019). Pour le site de Borgoumont, le taux est également à la hausse : 3,66 % en 2020 contre 3,33 % en 2019.

Compte tenu des circonstances sanitaires connues en 2020, le taux global de 4,03 % relatif à l'absentéisme pour maladie ayant une répercussion financière pour l'Intercommunale (maladie < 1 mois) reste satisfaisant. En effet, si l'on considère l'impact de la Covid-19 au niveau du nombre d'heures d'absence en salaire garanti (10.034,65 heures, cfr point G ci-dessus), il est à remarquer que globalement, si l'on exclu

Rapport absentéisme 2020

les absences liées à la Covid-19, les agents ont été moins malade qu'en 2019 (14.755,78 heures avec salaire garanti en 2019 contre 17.716,56 en 2020).

En excluant les absences en salaire garanti liée à la Covid-19, nous pouvons estimer le taux d'absentéisme global à :

ABSENTEISME POUR MALADIE	6,56%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	1,75%

Ces résultats restent satisfaisant compte tenu du secteur d'activité et de l'année particulière que nous avons vécu.

Rapport sur les formations 2020 du Centre d'Accueil « Les Heures Claires »

A. Introduction

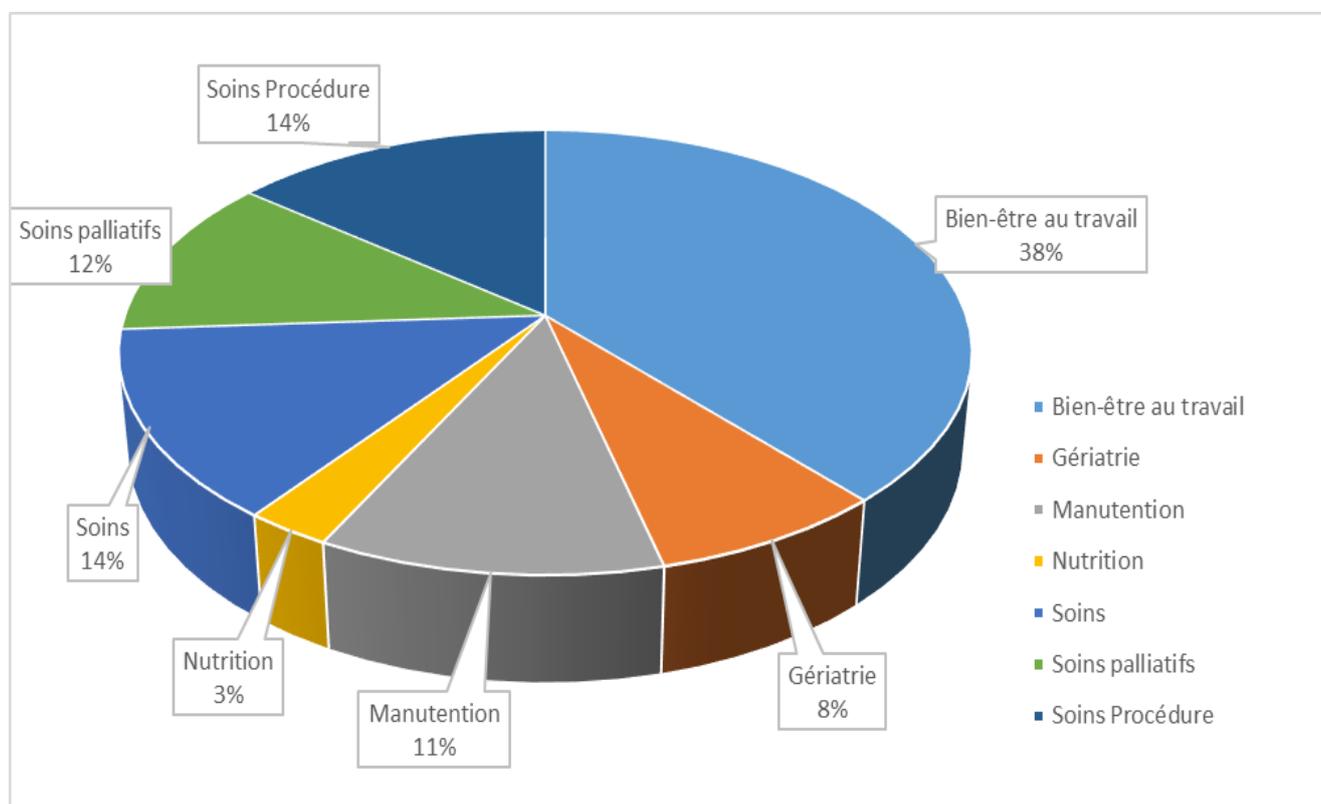
Dans les tableaux ci-dessous, les différentes données sont exprimées en heures.

B. Répartition par « type » de formation

Pour un total de 802 heures en 2020 (2.545,5 heures en 2019), il y a eu, en heures :

Bien-être au travail	308,5
Gériatrie	62
Manutention	90
Soins Procédures Covid	114
Soins	110,5
Nutrition	22,5
Soins palliatifs	94,5
Total général	802

Les circonstances sanitaires de cette année 2020 (Covid-19) ont entraîné l'annulation de nombreuses heures de formations externes et ont limité le nombre d'heure de formation habituellement organisées en interne (informatique, manutention, formations organisées par les médecins coordinateurs, ...).



C. Répartition par formation

Pour un total de 802 heures en 2020 (2.545,5 heures en 2019), il y a eu :

Titre de la formation	Durée (en heures)
Echange de pratique pour les "référents palliatifs" des MR-MRS	5
Formation manutention	90
Formation nutritionnelle	22,5
La relation en soins palliatifs. Oscillations au cœur du système	6
Lâcher prise	161,5
Procédure Covid - Gestes barrières	45
Procédure Covid - 1ère partie	36
Procédure Covid - 2ème partie	33
Projet pilote vêtement de travail: 1ère réunion de la 2ème phase	62
Soins palliatifs: aspects infirmiers	83,5
Soutien aux directions - entretiens individuels	9
Soutien aux directions - 1ère rencontre	33
Soutien aux directions - 2ème rencontre	24
Soutien aux directions - 3ème rencontre	27
Soutien aux directions - 4ème rencontre	24
Soutien aux directions - 5ème rencontre	30
Transmission Ciblée - Méthode D.A.R.	110,5

D. Coût total des formations

Le coût total des formations pour l'année 2020 s'élève à 29.240,84 € (51.585,52 € en 2019). Le coût pour les participants s'élève à 27.589,95 € (46.118,32 € en 2019), ce montant correspondant au coût salarial. Le coût pour les formateurs (internes et externes) s'élève à 1.650,89 € (5.467,19 € en 2019). En outre, le coût lié aux frais de déplacement des agents s'élève à 837,38 € (2.927,31 € en 2019).

